



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE SAINT-HILAIRE DE DORSET
SÉANCE ORDINAIRE, LE MARDI LE 7 DÉCEMBRE 2021, 20h32
Édifce Municipal

| | |
|--------------------|------------|
| Francine Fournier, | Mairesse |
| Marcel Élément, | siège no 1 |
| Lise Garant, | siège no 2 |
| Michel Lindsay, | siège no 3 |
| Michel Breton, | siège no 4 |
| Jasmin Létourneau, | siège no 5 |
| Lucien Beaudry, | siège no 6 |

FORMANT QUORUM

Cathy Payeur, Directrice générale et sec. Trés. est aussi présente.

07.12.21.176

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Les points :

- Déneigement ;
- Vidange ;
- Permis ;

sont ajoutés à Varia. **Il est proposé par** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

07.12.21.177

LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2021

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance ordinaire du 2 novembre 2021, **il est proposé par** Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

07.12.21.178

LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2021

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance ordinaire du 23 novembre 2021, **il est proposé par** Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

07.12.21.179

COMPTES PAYÉS, PAIES ET COMPTES À PAYER

Les comptes payés, les paies et les comptes à payer ayant été présentés au conseil au montant de 383 503.22 \$, **il est proposé par** Lucien Beaudry et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes payés et les paies soient acceptés tels que présentés et que les comptes à payer soient payés.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTION 1

CORRESPONDANCES

- CISSS-CA
- Ministère de la Sécurité publique
- Municipalité de la Guadeloupe
- MRC de Beauce-Sartigan
- Commission Municipale du Québec
- Ministère des Transports du Québec



N° de résolution
ou annotation

07.12.21.181

RÉSOLUTION POUR LE RENOUELEMENT DU CONTRAT POUR LA CONCIERGERIE 2022
ATTENDU QUE le conseil se dit satisfait des services effectués par madame Solange Breton ;

ATTENDU QUE madame Breton accepte de remplir les tâches élaborées au contrat ;

Il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** l'on reconduise le contrat de service de conciergerie de Solange Breton pour 2022 au prix forfaitaire de 6 591.75 \$. Le contrat entrera en vigueur du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

- **QU'**un taux horaire de 17 \$/h soit autorisé pour tout entretien relié à la Covid-19 ou tout autres évènement non planifié et prévu au contrat.

- **QU'UN** montant de 15 \$/hr alloué au besoin pour l'entraide à Solange Breton ;
Pour éviter un conflit d'intérêt, le conseiller Michel Breton a divulgué la nature de celui-ci, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenu de voter.

ADOPTÉE

07.12.21.182

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'ACHAT DE LUMINAIRES BOLLARD ET LUMINAIRE MURAL EXTÉRIEURS DANS LE CADRE DU PROJET ESPACE PUBLIC EXTÉRIEUR

ATTENDU QUE pour une question pratique et de sécurité l'espace public extérieur soit être bien éclairé ;

ATTENDU la soumission reçue le 29 novembre 2021 de JM Pomerleau Inc. au montant de 5 120 \$, plus les taxes applicables :

- 6 luminaires Bollard pour un montant de 2 970 \$, plus les taxes applicables ;
- 10 luminaires mural extérieurs pour un montant de 1 400 \$, plus les taxes applicables ;
- Main-d'œuvre, quincaillerie au montant estimé de 750 \$, plus les taxes applicables ;

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil accepte la soumission de JM Pomerleau Inc. pour l'achat de six (6) luminaires Bollard, 10 luminaires mural extérieurs et main-d'œuvre, quincaillerie, au montant estimé de 5 120 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

07.12.21.183

RÉSOLUTION POUR ENTÉRINER LE RAPPORT FINANCIER DU PROJET ESPACE PUBLIC EXTÉRIEUR

ATTENDU QUE La municipalité de Saint-Hilaire-de-dorset a fait une demande de subvention dans le cadre de l'entente de développement culturel 2018-2020 avec le gouvernement du Québec via la politique du développement du territoire ;

ATTENDU QUE la demande de subvention fût acceptée et qu'un rapport financier et d'activités doit être fait ;

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** le conseil affirme avoir pris connaissance du rapport financier et d'activités et qu'il l'approuve au montant de 43 123.24 \$;

- **QUE** le conseil autorise la directrice générale de signer et remettre tous les documents inhérents au projet espace public extérieur à la MRC de Beauce-Sartigan de la politique du développement du territoire.

ADOPTÉE

07.12.21.183

RÉSOLUTION POUR AUGMENTER LES HEURES DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

ATTENDU QUE la directrice générale a une grande charge de travail et que 23 heures par semaines ne lui est pas suffisant ;

Il est proposé par Michel Lindsay et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à augmenter ses heures de travail de 23 heures à 25 heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2022.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

07.12.21.184

RÉSOLUTION POUR MANDATER MI-CONSULTANTS À L'INSTALLATION DE L'OUTIL OTOCLASS

ATTENDU QUE la soumission reçue le 2 novembre 2021 ;

ATTENDU QUE la directrice générale a fait une demande pour l'installation de l'outil Otoclass de classement automatique des fichiers ;

ATTENDU QUE cet outil permettra de gagner du temps dans le système de classement ;

Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil mandate la firme Mi-Consultants pour effectuer l'installation de l'outil Otoclass au montant de 1 395 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

07.12.21.184

RÉSOLUTION POUR ADOPTION DU RÈGLEMENT 237-2021 FIXANT, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022, LE TAUX DE TAXES FONCIÈRES, LE TAUX DE TAXES DES VIDANGES, LA QUOTE-PART DOMTAR, LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES, AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à une session extraordinaire du conseil tenue le 23 novembre 2021, par le conseiller Jasmin Létourneau ;

ATTENDU QUE la mairesse Francine Fournier a mentionné l'objet du règlement et sa portée ;

ATTENDU QU'au plus tard deux (2) jours avant la séance, toute personne pouvait obtenir copie du projet de règlement auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité ;

Il est proposé par Lucien Beaudry et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal adopte le règlement 237-2021, lequel est considéré comme faisant partie intégrante de la présente comme si au long reproduit. Ledit règlement est actuellement déposé aux archives de la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset et sur son site Internet.

ADOPTÉE

02.12.21.185

RÉSOLUTION POUR L'ENVOI DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 ET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

ATTENDU QUE les modalités de l'article 955 du code municipal ont été modifiées avec l'adoption du projet de la Loi P122 et que la municipalité n'est plus tenue de faire un rapport du maire en décembre ;

ATTENDU QUE par souci de transparence, le conseil désire transmettre aux citoyens le rapport d'activité 2021 et les prévisions budgétaires 2022 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport d'activité 2021 et des prévisions budgétaires 2022 et sont d'accord pour les transmettre aux citoyens ;

Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que l'on demande à la directrice générale de transmettre ces deux (2) documents aux citoyens via les services de Postes Canada. L'envoi comprendra également le calendrier municipal sur lequel sont indiqués les dates des séances du conseil pour l'année 2022.

ADOPTÉE

07.12.21.186

RÉSOLUTION POUR ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2021-2022-2023

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter le plan triennal d'immobilisations 2021-2022-2023, les documents déposés font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE



07.12.21.187

N° de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE RENOUELEMENT AVEC LA FIRME WEBLEX POUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ POUR 2022

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter

le renouvellement avec la firme Weblex pour la prise en charge du site internet de la Municipalité pour l'année 2022 au montant de 974.76 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

07.12.21.188

RÉSOLUTION POUR ACQUISITION D'UN SIMULATEUR D'ENTRÉE PAR EFFRACTION POUR LE SSI DE LA HAUTE-BEAUCE

ATTENDU QU'IL est budgété au plan triennal d'immobilisation du SSI de la Haute-Beauce, adopté par les municipalités membres, l'acquisition d'un simulateur d'entrée par effraction ;

ATTENDU les frais annuels encourus par le SSI pour tenir à jour la formation des pompiers ;

ATTENQUE les soumissions déposées à la présente :

- L'Arsenal : 8 750.00 \$ + taxes
- The Fire Store : 6 600 \$ US (± 8 261\$ Ca) plus les frais transport et taxes si applicables

ATTENDU QUE le comité considère que l'achat local doit être priorisé et qu'il facilite l'échange ou la réparation en cas de bris, la garantie ou autre problème ;

Il est proposé par Marcel Élément et résolution à l'unanimité des membres présents :

- D'accepter la soumission de l'Arsenal au montant de 8 750.00 \$, plus les taxes applicables, même si plus dispendieux pour une question de facilité d'échange ou la réparation en cas de bris, la garantie ou autre problème ;
- D'autoriser le SSI de la Haute-Beauce à acquérir le simulateur d'entrée par effraction lors de la réception des résolutions des municipalités membres du SSI ;
- De faire parvenir cette résolution aux municipalités prenant partie à l'entente intermunicipale.

ADOPTÉE

07.12.21.189

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT DE CHAISES POUR LE CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QUE les chaises utilisées par le conseil municipal sont désuètes ;

ATTENDU la soumission reçue le 19 novembre 2021 par Équipement Demers au montant de 595.00 \$/chaises ainsi qu'un coût de livraison et assemblage de 125 \$, plus les taxes applicables

Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolution à l'unanimité des membres présents que le conseil accepte la soumission d'Équipement Demers pour un total de huit (8) chaises, modèle Tamiri noir au montant de 4 885.00 \$, incluant la livraison et l'assemblage, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

07.12.21.190

RÉSOLUTION POUR MANDATER LES SERRES DE SAINT-HONORÉ POUR L'ENTRETIEN PAYSAGER DE L'ÉDIFICE MUNICIPALE POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2022

ATTENDU QUE le conseil désire octroyer le contrat d'entretien paysager sur le terrain de l'édifice municipal ;

ATTENDU la soumission reçue le 25 novembre 2021 par Les Serres de Saint-Honoré :

Option A (Clé en main – 5 entretiens pour la période estivale 2022) 495.00 \$:

- Entretien paysager ;
- Engrais ;
- Paillis ;
- Sarclage et taillage ;
- Excluant la pelouse ;



N° de résolution
ou annotation

07.12.21.191

Option B

- Travaux fait à 15.00 \$/hr pour une estimation de 19.2 hrs (288.00 \$) ;
- Excluant l’engrais, le paillis et la pelouse.

Il est proposé par Lucien Beaudry et résolution à l’unanimité des membres présents que le conseil mandate Les Serres Saint-Honoré pour l’entretien paysager pour la période estivale 2022 avec l’Option A (clé en main) pour un montant de 495.00 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION POUR UN RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE POUR L’ENTRETIEN DE CHEMINS À DOUBLE VOCATION

ATTENDU QUE la demande d’aide financière supplémentaire pour l’entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

ATTENDU QUE les critères quant à l’aide supplémentaire pour l’entretien de ces chemins sont respectés ;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l’Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset, l’information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser ;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagné d’un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d’une demande de compensation sur une route n’ayant pas fait l’objet de demandes aux préalables ;

ATTENDU QUE l’information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l’année 2021 en cours.

| NOM DU OU DES CHEMINS SOLlicitÉS | LONGUEUR À LONGUEUR À COMPENSER (KM) | RESSOURCE RESSOURCETRANSPORTÉE | NOMBRE DCAMIONS CHARGÉS PAR ANNÉE |
|----------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|
| Route de Courcelles | 3.4 | Bois | |
| Rue Principale | 14.8 | Bois | |

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Lise Garant et résolution à l’unanimité des membres présents de demander la compensation pour l’entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 18.2 Km.

ADOPTÉE

07.12.21.192

RÉSOLUTION PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS

D’AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset a pris connaissance des modalités d’application du Volet Projets particuliers d’amélioration (PPA) du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d’aide financière a été octroyés est de compétence municipale et admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l’année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l’année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l’acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;



N° de résolution
ou annotation

07.12.21.193

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;
ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;
POUR CES MOTIFS Il est proposé par Lucien Beaudry et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de Saint-Hilaire-de-Dorset approuve les dépenses d'un montant de 26 893 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissible mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transport du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION POUR MANDATER LE SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN POUR LA RÉDACTION DU DEVIS ET D'EFFECTUER LES DEMANDES DE SOUMISSIONS POUR LA RÉFECTION DU PONCEAUX DE LA ROUTE DE COURCELLES P036

ATTENDU QUE le conseil désire procéder à la réfection du ponceaux P036, de la route de Courcelles ;

Il est proposé par Michel Lindsay et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater le service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan pour rédiger un devis et procéder aux demandes de soumissions pour les travaux de réfection du ponceau P036, de la route du Courcelles.

ADOPTÉ

07.12.21.194

RÉSOLUTION POUR MANDATER AUTO CRÉATION PIERRE INC. POUR LA CONFECTION DES AFFICHES POUR LES NUMÉROS CIVIQUES ET LES NOMS DE RUES/ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE le conseil désire par mesure de sécurité pour les services d'urgence, uniformiser l'affichage des numéros civiques dans toute la Municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil désire arrimer les affiches de nom de rues/routes avec les affiches des numéros civiques ;

ATTENDU la soumission reçue le 8 décembre 2021 de Auto Création Pierre Inc. au montant de 92.00 \$/ affiches de rues/routes, plus les taxes applicables ;

ATTENDU la soumission reçue le 8 décembre 2021 de Auto Création Pierre Inc. au montant de 38.00 \$/ affiches pour les numéros civiques, plus les taxes applicables ;

Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil mandate Auto Création Pierre Inc. pour un montant de 1 012 \$, plus les taxes applicables, pour :

- La conception de 132 affiches pour les numéros civiques pour un montant de 5 016.00 \$, plus les taxes applicables ;
- La confection de 11 affiches pour les noms de rues/routes de la Municipalités au montant de 1 012.00 \$, plus les taxes applicables. Pour un montant total de 6 028.00 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

07.12.21.195

RÉSOLUTION POUR MANDATER CHAUFFAGE CLIMATISATION CRYSTAL POUR L'INSTALLATION D'ARMATURES DE PROTECTION POUR LES THERMOPOMPES

ATTENDU QUE les thermopompes ne sont pas à l'abri de la neige et de la glace et que cela pourrait occasionner des bris d'équipement ;

ATTENDU QUE le prix de réparation par thermopompe, s'il y a un bris suite à la neige et la glace est estimé au minimum de 1 600 \$/thermopompe (L'édifice comprends 10 thermopompes) ;

ATTENDU QUE l'installation d'armatures de protection pour chacune des dix (10) thermopompes auront pour effet de protéger et d'éviter des bris ;

ATTENDU la soumission reçue le 2 décembre 2021 de Chauffage Climatisation Crystal au montant de 2 500\$, plus les taxes applicables ;

ATTENDU les pièces et la main d'œuvre est au frais de l'entrepreneur Chauffage Climatisation Crystal ;

Il est proposé par Lucien Beaudry et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil accepte la soumission et mandate Chauffage Climatisation Crystal pour



N° de résolution
ou annotation

07.12.21.196

l'installation des armatures de protection pour un montant de 2 500 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'ACHAT DE TABLETTES, D'ÉTUIS ET DE CLAVIERS POUR LE CONSEIL MUNICIPAL SANS PAPIER DE SAINT-HILAIRE-DE-DORSET

ATTENUE QUE le conseil municipal désire être un conseil sans papier ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

- Option A - Solutions GA : Tablette Samsung galaxy A7 2020 - 32GB – RAM 3GB – Multi-Touch (2 999.88 \$ + tx) ;
- Option B - Solutions GA : Tablette Samsung Galaxy S6 – 64GB – RAM 4GB – Multi-Touch (4 062.78 \$, + tx) ;

Il est proposé par Michel Lindsay et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- Le conseil accepte l'option A, pour l'achat de 6 tablettes, 6 étuis ainsi que 6 claviers, incluant l'écran protecteur pour un conseil sans papier, au montant de 2 999.88 \$, plus les taxes applicables ;
- Cet achat soit attribué au budget 2022.

ADOPTÉE

07.12.21.197

L'EXERCICE RÉSOLUTION POUR LA CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 ») ;

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

CONSIDÉRANT que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents :

- De créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;
- **QUE** ce fonds soit constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM.

ADOPTÉE

07.12.21.198

RÉSOLUTION POUR L'AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 07.12.21.195, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte) ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 2000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 2 000 \$ pour l'exercice financier 2022 ;
- **QUE** les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même l'*excédent de fonctionnement non affecté*.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

1. Rapport de la Régie - Michel Breton
2. Rapport de la mairesse – Francine Fournier
3. Rapport du Comité de la Ruralité – Lise Garant

PÉRIODE DE QUESTION 2

VARIA

- Déneigement ;
- Vidange ;
- Permis ;

07.12.21.199

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, **il est proposé par** Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée ou ajournée. Il est 22h24.

Moi, **FRANCINE FOURNIER**, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.


Francine Fournier, Mairesse


Cathy Payeur, Directrice générale
Greffière-Trésorière